

Province de LIEGE  
Arrondissement de WAREMME  
COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



## **CONSEIL COMMUNAL DU 20 JANVIER 2010.**

**Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 20 janvier 2010 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Jacques ALLARD, Carole NACHTERGAELE, Marie-Rose THIRIONET, Echevins  
Germain VOSSSEN, Jean-Luc LUYTEN, Brigitte ROBERT, Thierry KNAPEN, Louis STREEL, Jean-François MISSAIRE, Baudouin LEGROS, Maurice VANDERVELDEN, Martine BEUNCKENS, Conseillers  
Danielle JACOB, Secrétaire communal

### **Séance publique.**

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.00 H, présente ses meilleurs vœux à l'assemblée, et demande aux Conseillers présents de manifester leur solidarité avec les victimes du tremblement de terre à Haïti en versant une participation dans l'urne qui circule autour de la table. Cette somme sera versée sur l'un des comptes ouverts au bénéfice des victimes.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il a reçu une demande de point complémentaire dans les conditions requises par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, déposée par Messieurs Vossen et Missaire, Conseillers. Ce point concerne une motion demandant la suspension du contrôle de la disponibilité des chômeurs.

Monsieur le Bourgmestre propose d'intégrer la motion relative au chômage en fin de séance publique.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter l'ordre du jour de la séance ainsi modifié.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

## **2. Communications de Monsieur le Bourgmestre.**

Monsieur le Bourgmestre informe Mesdames et Messieurs les Conseillers des points suivants :

- Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux a décidé que la délibération du 21 décembre 2009 par laquelle le Conseil établit pour l'exercice 2010 les centimes additionnels au précompte immobilier à hauteur de 2.500, n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part ;
- Monsieur le Premier Ministre a confirmé les actions de son Gouvernement en ce qui concerne la motion adoptée par le Conseil le 21 décembre 2009 au sujet de la réforme des services d'incendie ; son courrier indique notamment qu'un groupe de travail a été constitué aux fins de répondre à la préoccupation des communes en ce qui concerne le financement de la réforme de la sécurité civile. L'objectif de ce groupe de travail est d'informer les régions de l'avancement de la réforme de la sécurité civile de manière qu'elles puissent s'assurer que cette réforme n'aura aucun impact budgétaire sur les pouvoirs locaux.
- Madame le Ministre des Affaires Sociales a également pris la motion du Conseil en considération et a confirmé par courrier que la réforme de la sécurité civile reste une priorité du Gouvernement fédéral et que tout ce qui est possible sera fait pour dégager rapidement les moyens nécessaires à une reprise de cette réforme.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture de la Région Wallonne a communiqué les actions qu'il a entreprises afin de mettre en oeuvre la motion adoptée par le Conseil le 21 octobre 2009 en soutien aux agriculteurs et producteurs laitiers. Parmi ces mesures figurent les structures de conseil aux agriculteurs, l'instauration d'une « prime à l'herbe », le paiement anticipé des primes et droits au paiement unique, la suspension des cotisations à l'APAQ-W, une aide spécifique de soutien à la diversification et à la commercialisation.
- Le Collège Provincial a approuvé les documents émanant de la Fabrique d'église de Fexhe, à savoir : le compte 2007 et le compte 2008, les modifications budgétaires 2008 et les budgets 2009 et 2010, avec quelques rectifications, mais sans augmentation de la dotation communale et en préservant l'équilibre.
- La population scolaire au 15 janvier 2010 s'élève à 177, malgré le déménagement de 4 élèves, et continue donc sa progression. D'autres élèves sont attendus en maternelle dans les prochaines semaines. Ceci permet déjà l'ouverture d'un mi-temps supplémentaire en maternelle à Fexhe dès ce 18 janvier. En mars ou en mai, un autre mi-temps pourrait également être ouvert en maternelle à Voroux. La répartition des élèves est la suivante :

Maternelle Fexhe : 27 élèves  
Primaire Fexhe : 68 élèves  
Maternelle Voroux : 34 élèves (bientôt 39)  
Primaire Voroux : 48 élèves.

- Les prochaines séances du Conseil communal devraient en principe, et sauf urgence, avoir lieu les 23 février, 30 mars, 27 avril, 31 mai et 6 juillet.

**S'agissant de communications, ces points n'appellent pas de vote.**

### **3. Taxe communale sur la délivrance des cartes d'identité électroniques.**

Monsieur le Bourgmestre précise que Madame le Ministre de l'Intérieur a communiqué sa décision de modifier, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, le prix de revient des cartes d'identité électroniques et de le porter à 12 €.

La contribution aux charges de la Commune pour l'établissement de ces documents, charge importante tant en personnel qu'en frais d'élaboration, n'a plus été modifiée depuis l'instauration de ce système. Or, tous les coûts pris en charge ont subi une importante augmentation, notamment le coût du personnel et en raison de la durée de validité de ce document réduite à 5 ans. Il faut ajouter que l'aide en personnel apportée gratuitement lors de la mise en place de la carte d'identité électronique a cessé depuis ce début d'année 2010. Le coût est donc entièrement à charge de la Commune.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que la part communale dans le prix qui sera réclamé au citoyen passe à 3 € à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Monsieur Vossen demande des précisions quant au coût réel de la carte.

Monsieur le Bourgmestre n'a pas d'information à ce sujet.

Monsieur Vossen demande si des points APE supplémentaires sont accordés à la Commune pour l'emploi créé dans le cadre du passage à la carte d'identité électronique.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que la demande a été transmise, mais n'a pas reçu de réponse positive.

Monsieur le Bourgmestre propose de passer au vote de la taxe.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la taxe sur la délivrance des cartes d'identité électroniques à partir du 1er avril 2010.**

#### **4. Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur l'Echevin des Finances pour qu'il présente ce point.

Monsieur Allard précise que cette taxe est inchangée.

Monsieur le Bourgmestre souligne l'effort réalisé par Monsieur Allard et ajoute que des économies seront réalisées pour compenser cette taxe.

Monsieur Knapen indique qu'il sera attentif aux détails du budget qui suivra cette décision : tous les postes doivent subir les conséquences de cette décision.

Monsieur le Bourgmestre répond que ce sera le cas, et il donne l'exemple de la suppression du souper annuel du personnel. Ce n'est qu'un exemple, il y aura d'autres décisions, on devra se serrer la ceinture. Certaines décisions iront aussi à l'encontre des mandataires

Monsieur Vandervelden estime que c'est une bonne chose de ne pas augmenter la taxe maintenant, vu la pression qui pèse déjà sur tout le monde.

Monsieur le Bourgmestre est d'avis qu'il ne faut pas toujours répercuter les augmentations sur les citoyens.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques au taux de 7,7% pour l'exercice 2010.**

#### **5. Budget communal pour l'exercice 2010.**

Monsieur le Bourgmestre signale que les informations nécessaires ne sont toujours pas disponibles pour permettre l'élaboration du budget communal pour 2010, et que des restrictions sont encore à l'étude dans ce but. Toutes ces décisions seront soumises au Conseil communal prochainement.

En attendant, comme le mois précédent, et comme beaucoup de Communes voisines, il s'indique d'accorder une douzième des crédits de l'exercice 2009 pour permettre le fonctionnement des services communaux pendant le mois de février 2010.

Monsieur le Bourgmestre propose d'accorder ce crédit.

**A l'unanimité, le Conseil octroie un crédit équivalent à un douzième des crédits de l'exercice 2009 pour le mois de février 2010.**

## **6. Règlement de police – Stationnement Place J. Hodeige.**

Monsieur le Bourgmestre explique que ce règlement est dû à l'habitude qu'ont prise certains conducteurs de poids lourds de stationner pendant des jours et des nuits leur imposant camion sur la place J. Hodeige.

Cette habitude a pour conséquence que de nombreuses places de stationnement ne sont plus disponibles pendant de longues périodes, et également de détériorer de façon importante la place. Le règlement proposé permet toutefois de conserver, avec l'autorisation du Collège, l'installation des manèges forains lors des fêtes locales et de la friterie un jour par semaine.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ce règlement.

Monsieur Missaire estime que c'est une bonne chose. Toutefois, il n'y a pas que cet endroit qui est concerné par le stationnement des camions, le même règlement doit être pris pour d'autres rues où le problème se pose.

Monsieur le Bourgmestre partage cet avis, mais souligne l'importance du problème constaté Place J. Hodeige.

Madame Nachtergaele ajoute qu'on ne peut pas prendre cette interdiction pour toutes les rues, mais qu'on étudie actuellement une solution avec la police.

Monsieur Knapen ajoute que ce règlement répond à la demande de nombreuses personnes.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il faut trouver un emplacement de stationnement réservé aux camions pour résoudre ce problème.

Monsieur Vossen ajoute que le stationnement sur la Place est dangereux, parce qu'il crée un manque de visibilité, les camions étant souvent très volumineux.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit d'un début, et que les camionneurs qui viennent d'autres communes sauront qu'on ne peut plus stationner à cet endroit.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement de police relatif au stationnement place J. Hodeige.**

## **7. Point complémentaire – Motion demandant la suspension du contrôle de la disponibilité des chômeurs.**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture du texte déposé par Messieurs Vossen et Missaire.

« En ces temps de crise, le chômage économique, les restructurations, les licenciements ... ne cessent de faire croître le nombre des sans-emplois. Alors qu'on supprime plusieurs centaines d'emplois par jour en Belgique, l'ONEM convoque tous les jours quelques 1800 chômeurs pour contrôler leur disponibilité au travail.

Parmi ceux-ci le nombre de personnes exclues ou suspendues ne cesse d'augmenter, engendrant souvent des drames humains importants (au 30.11.2009, l'ONEM déclare 22131 demandeurs d'emploi pour Liège et 595 exclusions ... nombre qui ne cesse de croître). Les faits tendent à prouver que ce sont les plus démunis (par exemple mères célibataires) qui sont le plus victimes de ces exclusions.

Plus d'un tiers (38%) de ces personnes sanctionnées aboutissent au CPAS, ce qui engendre une charge de travail supplémentaire non financée, et donc un surcoût très important pour les CPAS. Ceux-ci assument ainsi largement les conséquences de la politique fédérale, tout en étant condamnés à jouer un rôle de simple Bancontact peu conforme à leurs missions.

Ce contrôle des chômeurs et son cortège d'exclusions semble décidément de moins en moins adaptés à la réalité socio-économique actuelle, et son impact sur les finances communales est – par les temps qui courent- inacceptable. En outre ce dispositif coûteux crée comme seul emploi celui ... des contrôleurs !

Dès lors, (ils proposent) à notre Conseil de voter à l'instar d'autres Communes (Seraing, Fléron ...) la motion suivante :

Le Conseil communal de Fexhe-Le-Haut-Clocher demande au Gouvernement fédéral un moratoire, voire la suspension de la mesure de contrôle de la disponibilité des chômeurs. »

Monsieur Knapen craint qu'on aille ainsi vers une structure où il y aurait un abandon total des contrôles. Or, il pense que ces contrôles sont nécessaires.

Monsieur le Bourgmestre comprend qu'on ne contrôle pas une maman qui perd son emploi, mais ne veut pas d'un abandon total des contrôles : tous les travailleurs sont contrôlés, il ne faut pas supprimer le contrôle des chômeurs.

Monsieur Vossen estime que, si la loi permettait d'accepter un emploi inférieur au diplôme, il y aurait moins de chômeurs. Par exemple, un ingénieur ne peut pas devenir chef de chantier.

Madame Beunckens lui répond qu'actuellement, dans la fonction publique, il y a des diplômés de l'université qui sont engagés et payés comme niveaux 2, voire niveau 3. Cela la dérange donc également d'envisager de supprimer les contrôles des chômeurs. Elle estime que ces personnes ont la possibilité de se défendre en cas d'exclusion. Elle ajoute que certaines personnes refusent certains types de travail et restent chômeurs alors qu'un emploi est disponible. La personne qui est correcte est pénalisée pour les autres, et ce n'est pas juste. Madame Beunckens donne plusieurs exemples. Elle estime que si on ne contrôle plus personne, on favorise ceux qui abusent.

Monsieur Missaire est d'accord pour dire qu'il faut un contrôle, mais actuellement on exclut tous azimuts sans vérifier. Des personnes arrivent donc au CPAS pour cette raison. C'est le Gouvernement Fédéral qui doit prendre la décision de suspendre les contrôles ou pas.

Monsieur Vossen rappelle que la charge des personnes exclues du chômage retombe sur la Commune.

Monsieur Allard propose de demander qu'on change les contrôles, plutôt que de les supprimer.

Monsieur Missaire estime que c'est une autre possibilité. Il signale qu'actuellement on exclut même en ce qui concerne les intérim.

Madame Beunckens est aussi d'avis qu'un autre type de contrôle doit avoir lieu, mais qu'il ne faut pas suspendre le contrôle.

Monsieur le Bourgmestre propose de modifier la motion et de l'envoyer au Gouvernement Fédéral, pour demander que le contrôle s'exerce autrement.

La motion serait ainsi libellée : « Le Conseil communal de Fexhe-Le-Haut-Clocher demande au Gouvernement Fédéral de revoir le système de contrôle et d'exclusion des chômeurs, ainsi que le financement des exclus. »

**A l'unanimité, le Conseil adopte la motion ainsi modifiée.**

## **8. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009.**

N'ayant reçu aucune demande de modification, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.45H.

**Huis clos.**

### **1. Personnel.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il s'agit de désigner officiellement Madame Christelle MOËS, Architecte, en qualité de Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, et de solliciter le subside de la Région Wallonne pour cette désignation.

**A l'unanimité, le Conseil désigne Madame Christelle MOËS, Architecte, en qualité de Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, et sollicite le subside de la Région Wallonne pour cette désignation.**

## **2. Personnel enseignant.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame l'Echevin précise qu'il s'agit de ratifier la désignation de

- Madame Aurélie CONRARDY, institutrice primaire, à temps plein, du 11 au 18 janvier 2010, en remplacement de Madame C. ROCOUR, en congé de maladie du 7 au 18 janvier 2010.
- Madame Christelle COHEUR, institutrice primaire, à temps plein, du 12 au 31 janvier 2010, en remplacement de Madame F. ORBAN, en congé de maladie du 12 au 31 janvier 2010.

Et de ratifier la décision de réaffecter Madame N. HERMAN, institutrice maternelle, à raison de 13 périodes, du 18 janvier au 30 juin 2010, suite au chiffre de la population scolaire au 15 janvier 2010.

**A l'unanimité, le Conseil ratifie ces décisions.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.55H.